

52040 - Fonctionnement des collèges publics

**Propositions d'attribution de dotations de
fonctionnement complémentaire pour 2020 aux collèges
publics**

CP/2020/248

Service chef de file :
J3-Collèges

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics, pour faire face à leurs besoins.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des dotations complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 1, une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 25 496,52 €, afin de couvrir les frais de réparation et l'acquisition d'équipements spécifiques.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LEURS ATELIERS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Conformément au plan d'actions collèges, cette action s'inscrit dans l'axe 1 visant à développer la créativité, la curiosité et l'esprit critique des jeunes.

L'atelier de pratique artistique, mis en place dans les collèges en 1983, est destiné à compléter l'enseignement artistique obligatoire.

Les ateliers de pratique artistique font partie des activités facultatives. Ils sont inscrits dans le projet d'établissement et sont élaborés par une équipe d'enseignants, de partenaires et d'élèves. Ils sont ouverts aux élèves volontaires. La pratique est au centre de l'atelier artistique, qui s'enrichit naturellement d'une ouverture sur l'environnement culturel et qui intègre, dans la mesure, dans la mesure du possible, les nouvelles technologies dans la démarche de création.

Le financement des ateliers est assuré par l'Académie de Strasbourg, la Direction des

affaires culturelles d'Alsace et le Département du Bas-Rhin.

Pour l'année scolaire 2020/2021, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à 16 collèges, dont la liste figure en annexe 2, une dotation de fonctionnement complémentaire pour un montant global de 7 769 €, au titre de la participation départementale au financement de 17 ateliers d'enseignement artistique.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE DU RIED A BISCHHEIM

Le collège du Ried à BISCHHEIM a sollicité le versement d'une dotation de fonctionnement complémentaire pour la prise en charge des dépenses liées à la fermeture pour raisons techniques de cet établissement.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer au Collège du Ried une dotation de fonctionnement de 99,94 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la fermeture de l'établissement.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LA PARTICIPATION DES COLLEGES AU FORUM DES METIERS

Le forum des métiers a eu lieu cette année à MOLSHEIM le 28 janvier 2020.

Il est proposé à la Commission Permanente de prendre en charge les frais de transport des élèves des collèges publics ayant participé à ce forum, pour un montant de 1 814 €, conformément à l'annexe 3 du présent rapport

5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DES MISSIONS DES REFERENTS HANDICAPS

En vue d'assurer les missions de référent handicap, en lien avec la direction des services départementaux de l'Education nationale, le Département du Bas-Rhin a décidé de verser aux collèges publics, figurant en annexe 4, une dotation complémentaire de fonctionnement, garantissant ainsi tous les moyens matériels et informatiques nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Le référent handicap contribue sur son secteur d'intervention à l'accueil et à l'information de l'élève ou de ses parents (organisation de réunions d'équipe de suivi de la scolarisation – élaboration du projet personnalisé de scolarisation – évaluation)

Deux types de versement sont proposés :

- le premier concerne les photocopies et les timbres pour un montant forfaitaire de 438 €
- le second concerne les timbres pour un montant forfaitaire de 388 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de prendre en charge ces frais de fonctionnement à hauteur de 5 444 €.

6. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE SOPHIE GERMAIN A STRASBOURG

Le collège Sophie Germain à STRASBOURG a engagé un certain nombre de frais durant la période d'accueil des enfants de soignants pendant le confinement et jusqu'au 21 juin dernier. Le montant de ces frais est de 3 000 €.

Ces frais ont permis de financer une partie des frais de restauration complémentaire (petits déjeuners, goûters et compléments de repas) ainsi que des jeux et du matériel pédagogique ainsi que des fournitures administratives et divers matériels.

Il est proposé à la Commission Permanente de verser une subvention de 3 000 € à ce collège.

7. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AUX COLLEGES PUBLICS EN VUE DE L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS FAVORISANT LA MECANISATION DES TACHES DE TRAVAIL DES ATC

Afin de préserver la qualité des conditions de travail des agents techniques des collèges, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer aux 84 collèges disposant d'agents départementaux, dont la liste figure en annexe 5, une dotation complémentaire de fonctionnement de 500 € permettant à chaque collège de procéder à l'acquisition d'équipement et de matériels nécessaires, du type pulvérisateurs, lingettes micro fibres lavables ainsi que des tenues propres par jour de travail.

Le montant de la dépense s'élève ainsi à 42 000 €.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 3 septembre 2020, a émis un avis favorable à cette proposition.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
1172	65-65511-221	11 552 600,00 €	100 113,88 €	85 623,46 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 85 623,46 € :

- 25 496,52 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics figurant en annexe 1

- 7 769 € pour le financement des ateliers artistiques des collèges publics figurant en annexe 2 ;

- 99,94 € pour la prise en charge des dépenses liées à la fermeture du collège du Ried à BISCHHEIM ;

- 1 814 € pour la participation des élèves des collèges publics au forum des métiers qui a eu lieu le 28 janvier 2020 à MOLSHEIM, selon l'annexe 3 ;

- 5 444 € pour le fonctionnement des missions "référént handicap" aux collèges publics, conformément à l'annexe 4 ;

- 3 000 € au Collège Sophie GERMAIN de STRASBOURG pour l'accueil des enfants des soignants durant la période de confinement ;

- 42 000 € aux 84 collèges publics, figurant en annexe 5, pour permettre l'acquisition de matériels et équipements techniques, dans le cadre du développement de la mécanisation des pratiques de nettoyage.

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY